

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Ille-et-Vilaine
Éducation
nationale

Division des élèves
Pôle Scolarité

Courriel
ce.divel35@ac-rennes.fr

1 quai Dujardin
CS 73145
350031 RENNES cedex

Demande de dérogation au secteur scolaire Affectation en seconde générale et technologique dans un lycée public d'Ille-et-Vilaine – Rentrée 2020

Les demandes doivent parvenir **le mercredi 3 juin 2020**, délai de rigueur, à la DSDEN 35 - DIVEL, **signées par le chef d'établissement d'origine et accompagnées des fiches récapitulatives de saisie des vœux dans Affelnet et des pièces justificatives demandées**

Les demandes des élèves d'ILLE-ET-VILAINE portant sur un établissement des départements des CÔTES D'ARMOR du MORBIHAN et du FINISTÈRE doivent être adressées directement aux DSDEN concernées.

Pour les secondes professionnelles – 1^{ère} année de CAP –
secondes GT à recrutement particulier dont l'accès est sélectif :
ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC, O.I.B, arts – études, culture design, STHR

Vous ne devez pas faire de demande de dérogation

Les demandes de dérogation sont examinées en fonction des places disponibles après affectation des élèves du secteur et traitées par ordre de priorité selon des critères nationaux définis par le ministère de l'Éducation Nationale. A défaut de capacité d'accueil suffisante dans l'établissement demandé, l'élève sera automatiquement affecté dans son lycée de secteur.

Avant d'établir la demande de dérogation, lisez attentivement les informations suivantes :

- ▶ une demande de dérogation doit être formulée pour toute affectation dans un lycée hors secteur quelle qu'en soit la raison. La sectorisation est disponible à l'adresse suivante : www.ac-rennes.fr/dsden35 rubrique Vie de l'élève/Scolarité/L'affectation en lycée public d'Ille et Vilaine/la sectorisation
- ▶ le lycée de secteur est déterminé en fonction du domicile du responsable légal et non pas du collège lorsque l'élève le fréquente par dérogation.
- ▶ Une affectation hors secteur n'entraîne donc pas la délivrance automatique d'une carte de transport scolaire. Les transports scolaires relevant de la compétence du département, adressez-vous au service des transports du Conseil régional (<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires> Tel : 0811. 02. 35. 35).
- ▶ **Le chef d'établissement contrôle l'exactitude de la demande et la valide en la contresignant. Il est autorisé à déclasser en critère 7 toute demande non accompagnée par les justificatifs demandés et en informe la famille.**

CANDIDAT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

RESPONSABLE LÉGAL

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ CP Ville : _____

☎ domicile : _____ ☎ portable : _____

Vœu n°	Ville, nom de l'établissement scolaire	Langues vivantes	
		1	2
1	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____
4	Lycée de secteur : _____	_____	_____

MOTIF DE LA DEMANDE (une seule case doit être cochée)

<input type="checkbox"/>	1 - L'élève souffre d'un handicap (joindre la notification MDPH ainsi qu'un document indiquant le motif de contre indication du lycée de secteur)
<input type="checkbox"/>	2 - L'élève bénéficie d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat médical de moins de trois mois ainsi qu'un document indiquant le motif de contre indication du lycée de secteur)
<input type="checkbox"/>	3 - L'élève est boursier (joindre une copie de la notification de bourse)
<input type="checkbox"/>	4 - L'élève a un frère ou une sœur scolarisé (uniquement en classe de 2nde ou 1^{ère}) dans l'établissement souhaité (joindre un certificat de scolarité)
<input type="checkbox"/>	5 - L'élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité (joindre un justificatif de domicile ainsi qu'un document (plan, google map...) indiquant le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé)
<input type="checkbox"/>	6 - L'élève doit suivre un parcours scolaire particulier , préciser : <input type="checkbox"/> Les projets de performances fédéraux - PPF (la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale établit et transmet à la division des élèves la liste des élèves concernés) <input type="checkbox"/> Les langues si elles rentrent dans le cadre d'une continuité linguistique : LV2 italien, les bilangues anglais/chinois, anglais/russe et les bilingues breton (joindre le 3 ^{ème} bulletin de la classe de troisième) Les enseignements optionnels (généraux ou technologiques) ne sont pas des parcours scolaires particuliers, la demande sera traitée en convenance personnelle.
<input type="checkbox"/>	7 - Convenances personnelles , situation exceptionnelle à justifier par courrier Vous ne devez pas cocher ce motif si vous avez coché l'un de ceux énoncés ci-dessus

Si un élève relève de plusieurs critères de dérogation, il convient de saisir dans AFFELNET Lycée uniquement le critère le plus prioritaire

Date _____	Signature du responsable légal _____
.....	
VALIDATION DU CRITÈRE DE DÉROGATION	
Cachet de l'établissement d'origine	<input type="checkbox"/> OUI
	<input type="checkbox"/> NON – Préciser le critère retenu
	A _____ le _____
	Le chef d'établissement